

C'est donc extrêmement intéressant pour les consommateurs qu'on oublie trop facilement de l'autre côté de la Chambre.

**Une voix:** C'est bien cela, c'est beau!

[Traduction]

**L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est):** Madame la Présidente, ce soir, je veux parler des mythes propagés au sujet du présent débat. Comme vous le savez, madame la Présidente, un mythe est une affirmation trompeuse ou une déformation de la vérité.

Commençons par le premier mythe entourant ce débat, selon lequel le débat porterait sur le libre-échange. Malgré les apparences, c'est faux. Je répète, le présent débat ne se rapporte pas au libre-échange.

Ce débat ne vise pas à déterminer si nous, Canadiens, sommes pour ou contre le libre-échange. C'est un mythe. Le débat porte sur un accord commercial particulier négocié avec les États-Unis. Nous cherchons à déterminer si l'entente qu'ont conclue le premier ministre du Canada (M. Mulroney) et le président des États-Unis constitue un bon accord pour le Canada.

Nous ne cherchons pas à découvrir si, en théorie, le libre-échange est avantageux. Nous ne discutons pas de libre-échange multilatéral. Nous étudions un accord commercial très précis liant le Canada et les États-Unis et nous demandons aux Canadiens d'étudier attentivement les dispositions de cet accord avant de porter un jugement. Voilà sur quoi nous demandons aux Canadiens de se prononcer, et non un libre-échange théorique.

● (1910)

Nous sommes opposés à cet accord, car selon nous, et je pense que les Canadiens seraient d'accord s'ils l'examinaient, nous avons trop donné aux Américains en échange de ce que nous avons obtenu.

**M. Crosbie:** Les Américains disent le contraire.

**M. Allmand:** Nous leur avons donné notamment un accès illimité à notre énergie, chose qui n'a pas sa place dans un accord de libre-échange. Nous avons abandonné le droit de surveiller les investissements étrangers, ce dont il ne devrait pas être question dans un accord de ce genre. Nous avons donné un statut national aux entreprises américaines au Canada et vice-versa, et là encore un accord de libre-échange ne devrait rien prévoir de ce genre. Nous prétendons que dans cet accord, nous avons abandonné notre identité en tant que pays et notre souveraineté et nous avons donné beaucoup trop de pouvoirs aux États-Unis pour ce qui est de contrôler notre avenir.

Je tiens à préciser clairement que le parti libéral n'a jamais été opposé à une libéralisation des échanges. Si on examine la situation depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, on s'aperçoit que les barrières commerciales entre le Canada et les États-Unis diminuent grandement; même nos vis-à-vis le reconnaissent. En fait, alors que nous débattons cet accord, 80 p. 100 de tous nos échanges ne sont pas assujettis à des tarifs. Il s'agit donc en l'occurrence d'à peine 20 p. 100 des échanges

### *Accord de libre-échange Canada—États-Unis*

entre le Canada et les États-Unis. Les résultats en question ont été obtenus sous des gouvernements libéraux.

En outre, les produits visés sont assujettis en moyenne à un tarif d'environ 5 p. 100. A la fin de la Seconde Guerre mondiale, ces tarifs s'élevaient en moyenne à 30 p. 100 environ. Manifestement, les gouvernements libéraux ont cherché à obtenir une libéralisation des échanges et y sont parvenus, tant sur le plan bilatéral que multilatéral.

La deuxième fausse notion consiste à dire que cet accord est absolument nécessaire à notre prospérité économique. Lorsque le gouvernement conservateur a cherché à conclure cette entente avec les États-Unis, nous pouvions compter sur un excédent commercial supérieur à 200 milliards de dollars avec les États-Unis. On peut se demander à qui profite la conclusion d'un accord de ce genre? Bien entendu, c'est aux États-Unis.

En outre, c'est faire fi du passé que d'affirmer que cet accord, dans lequel nous renonçons à notre souveraineté et à notre identité, est nécessaire à notre prospérité économique. Il suffit d'examiner l'histoire économique de notre pays avant et après la Seconde Guerre mondiale pour s'apercevoir que nous profitons d'une grande prospérité économique et d'excellentes relations économiques avec les États-Unis sans un accord comme celui-ci. En fait, de 1965 à 1980, le taux de chômage s'est élevé en moyenne à 5,6 p. 100. Les 15 années de gouvernement libéral ont été une période de vaches grasses et il n'était pourtant pas question de ce genre d'accord commercial.

La troisième notion erronée propagée dans le cadre de ce débat, c'est que l'accord ressemble au Marché commun européen. Ce n'est pas du tout la même chose. Le gouvernement a dit que si le Marché commun était intéressant, cet accord avec les États-Unis devait l'être aussi. Le premier ministre de la Grande-Bretagne nous a tenu le même genre de propos lors de son passage au Canada. C'est faux. Le Marché commun est un accord commercial entre une douzaine de pays où aucun n'a de position dominante. Par ailleurs, il n'existe aucune langue commune à ces pays. Les Britanniques parlent anglais, il y a les Français, les Allemands, les Italiens, les Espagnols, les Portugais, les Hollandais, les Belges et ainsi de suite. Il s'agit de toute une série de pays ayant des langues et des cultures différentes et aucun pays ne domine l'autre.

Dans notre cas, les États-Unis, un pays de 250 millions d'habitants qui parlent anglais, concluent un accord avec un pays de 25 millions d'habitants dont les deux tiers parlent anglais et où il existe déjà des échanges dangereux entre les deux pays au niveau des médias, des industries culturelles et ainsi de suite. C'est très différent du Marché commun.

Une autre fausse notion, c'est que l'accord est analogue au Pacte de l'automobile. Ce n'est pas vrai non plus. Ce pacte est un accord commercial sectoriel qui oblige les États-Unis à investir dans des emplois, des usines et du matériel au Canada. Les Américains sont forcés d'investir au Canada. Il s'agit d'un accord commercial bilatéral suivi. Il ne laisse pas aux Américains la liberté de faire ce que bon leur semble. Le Pacte de l'automobile n'est pas comparable à l'accord de libre-échange.